

Des nouvelles du procès de Catherine contre ENEDIS

Catherine est professeur de mathématiques en collège. Elle est électrohypersensible.

Elle est témoin n°6 de TLF <http://www.temoignage-linky-france.fr/>

Le 30 octobre 2017, le déploiement des compteurs Linky, l'a obligée à fuir son appartement.

Elle a donc assigné ENEDIS en référé devant le TGI de Toulon.

Elle perdu ce référé :

« J'avais toutes « les preuves » de mon intolérance au CPL du système Linky. On m'avait vu pas bien du tout en présence de Linky. Des médecins attestaient de cela.

Mais, ayant quitté mon logement suite aux migraines et vertiges qui sont apparus juste après la pose des linky chez mes voisins, le juge a estimé que rien ne prouvait que le CPL Linky de mon domicile avait une incidence sur ma santé, puisque je n'habitais plus chez moi.

Il n'y avait donc pas de trouble manifestement illicite !

Le fait que j'avais été obligée de me réfugier chez ma mère où il y a malgré tout des ondes qui me donnent beaucoup de migraines n'a pas été assez mis en avant et d'autres points tellement évidents pour nous n'ont pas été assez développés.

J'ai été terriblement affectée par ce jugement injuste. Cependant, je ne veux pas renoncer. Je veux pouvoir reprendre mon travail dans ma salle de classe blindée par le Conseil Départemental et retourner chez moi dans mon logement qui me protégeait des ondes et que j'avais blindé avec plusieurs couches de peinture anti ondes, sols, murs, plafonds, plinthes, portes etc... »

Mon avocate a fait appel avant-hier, le 1^{er} mars.

Je remercie infiniment toutes les personnes qui m'ont soutenue pour cette première partie de procès en m'envoyant une aide financière ainsi que des mots de soutiens qui m'ont beaucoup touchée et redonnée l'impulsion de rebondir lors de de certains moments de découragement. »

Appel à solidarité :

Un appel à don pour son procès a été lancé en décembre. Il lui a permis de recueillir environ 2000€ pour cette première partie. Il lui est resté un peu d'argent mais pas suffisamment pour poursuivre.

Heureusement, Catherine a fait appel de ce jugement injuste et tout à fait contestable

Son adresse pour ceux qui souhaitent la soutenir dans cette démarche très difficile...

Catherine Garbé

Le Jardin Plein Soleil Bat A

111, chemin de la Crotade

83320 CARQUEIRANNE

Tout don, même très petit, véhicule une force de soutien financièrement et moralement très importante.